



## Renseignement concernant le divorce et remariage

Par **sylvie**, le **17/05/2009** à **00:46**

Bonjour,

Ma caisse de retraite vient de me suspendre ma retraite de réversion, sous prétexte que je suis marié avec un homme qui n'était pas divorcé, alors qu'il a obtenu une décision de divorce confirmée en appel en sept 1980 et remarié avec moi en août 1981. En plus on a eu 3 enfants issus de cette union, nés en France. Alors que faire concernant cette suppression, et merci?

Par **citoyenalpha**, le **17/05/2009** à **04:30**

Bonjour

vous devez au préalable former un recours contre la décision par lettre recommandée avec accusé de réception. Le moyen et l'adresse doit être indiqué sur le courrier de l'organisme

faites parvenir alors une copie du jugement de divorce et une copie de l'acte de mariage. Prévenez qu'en cas de refus de réviser la décision ou à défaut de réponse vous saisirez le tribunal des affaires sociales.

Restant à votre disposition